

REPERE : 3.5.

EDITION N° 2

NP 029/90.GV

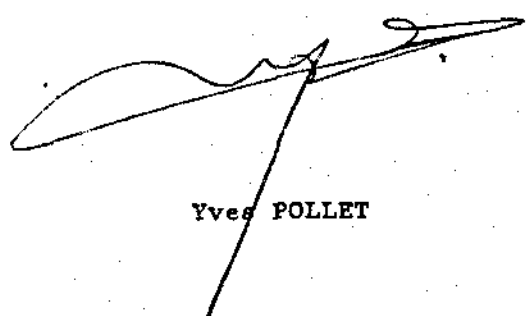
DATE : 15/12/1990

---

3.5. CONVENTION SFACT/FFVV POUR LES PRIMES D'ANIMATION

---

Le Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Pollet', written over a horizontal line. The signature is stylized and extends above and below the line.

Yves POLLET

## **CONVENTION**

**relative à l'animation et à la recherche prospective régionale dans les associations aéronautiques et sportives.**

Considérant les perspectives nouvelles qui s'ouvrent pour l'aéronautique sportive, grâce à :

- un développement du transport aérien et un grand besoin de personnels navigants techniques et commerciaux,
- la collaboration des milieux scolaires et universitaires avec les associations aéronautiques et sportives,
- l'enveloppe budgétaire des subventions à l'aviation légère,
- la construction d'aéronefs légers en production de série et de construction amateur : U.L.M., A.T.L., planeurs,
- la mise en place par les fédérations de nouvelles structures de formations d'instructeurs,
- la recherche de segments de formation communs à plusieurs disciplines.  
(école mixte)

La Direction Générale de l'Aviation Civile, représentée par le Chef du Service de la Formation Aéronautique et du Contrôle Technique,

La Fédération Nationale Aéronautique, représentée par son Président,

La Fédération Française de Vol à Voile, représentée par son Président,

La Fédération Française de Planeurs Ultra Léger Motorisé, représentée par son Président,

La Fédération Française d'Aérostation, représentée par son Président,

La Fédération Française d'Aéromodélisme, représentée par son Président,

Le Réseau du Sport de l'Air, représenté par son Président.

estiment nécessaire de valoriser ces atouts grâce à la recherche de formules novatrices dans le domaine du savoir-faire associatif et, en conséquence, conviennent ce qui suit.

## I - OBJECTIFS

Favoriser le développement de l'aviation légère grâce à l'utilisation du savoir-faire existant et à la mobilisation de savoir-faire nouveaux.

## II - METHODES

Donner à la politique d'animation engagée depuis 1981 une véritable dimension,

Favoriser la recherche prospective régionale,

Faire contribuer ces deux types d'actions à l'effort prospectif fédéral, grâce à l'émergence des formules les plus dynamiques.

## II - TYPOLOGIE DES ACTIONS A ENCOURAGER

- développer les rapports avec les populations locales,
- accueillir des familles et des jeunes sur des sites aéronautiques,
- favoriser les échanges interdisciplinaires associatifs et sportifs :

### aéronautiques

- vol à voile et aéromodélisme
- U.L.M. et avion
- Aérostation et aéromodélisme
- U.L.M., Vol à Voile et avion...

### mixtes

- vol à voile et voile
- aéromodélisme et spéléologie...
- aérostation et photographie...

- valoriser les complémentarités régionales - culture, tourisme, sport, loisir...

- contribuer à l'effort fédéral de planification, de développement de l'aviation légère en matière d'équipements, ainsi que de création de nouvelles plates-formes à usages aéronautiques,

- aider les gestionnaires d'aérodromes et inciter les Collectivités Territoriales à prendre en main la gestion d'aérodromes de petite et moyenne importances encore gérés par l'Etat, grâce à l'élaboration de formules contractuelles appropriées en accord avec tous les partenaires concernés.

- participer à la formation aéronautique des jeunes en coordination avec les Comités d'Initiation et de Recherche Aéronautique et Spatiale (CIRAS) en milieux scolaires et universitaires, grâce à des cycles de cours théoriques adaptés et des visites sur les aérodromes et dans les ateliers.

- dans le but d'encadrer les stages aéronautiques, favoriser l'émergence, dans les activités sportives aéronautiques, de jeunes détenteurs de Diplôme d'animateur de colonie de vacances, grâce à des bourses ou à des stages d'initiation.

- sensibiliser aux sports aériens et à l'aviation légère les futurs cadres de l'Administration française.

## III - PROCEDURE

- l'enveloppe budgétaire consacrée à la politique d'animation et de recherche prospective régionale, sera répartie en fonction des opérations recensées par les organismes régionaux concernés.

- les Fédérations se réuniront préalablement à la Commission Nationale Consultative des Aides à l'Aviation Légère (CNCAAL) pour étudier les propositions.

Ces propositions seront soumises au Service de la Formation Aéronautique et du Contrôle Technique puis à la Commission Nationale Consultative des Aides à l'Aviation Légère qui arrêtera les décisions définitives.

**V - DUREE**

La convention prend effet à compter de la date de signature, et sera renouvelée, chaque année, par tacite reconduction.

FAIT A PARIS, le 12 JUIN 1990

23 MAI 1990

Le Contrôleur Financier

  
C. LE BELLEC

Pour la D.G.A.C.

le Chef du S.F.A.C.T.

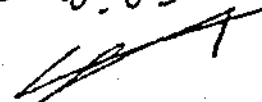
Claude FRANTZEN

  
Claude FRANTZEN  
Ingénieur Général de l'Armement  
Chef du Service de la Formation  
Aéronautique et du  
Contrôle Technique

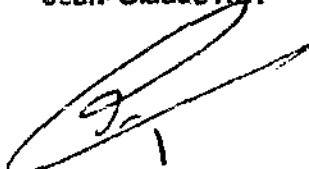
Le Président de la F.N.A.  
Gérard TROCME



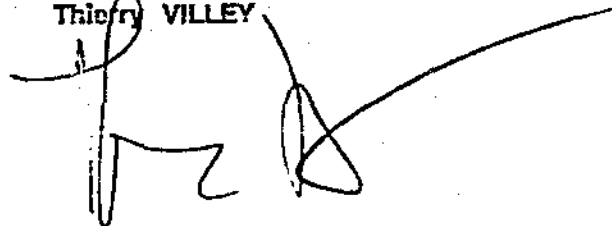
Le Président de la F.F.V.V.  
Raymond GROS

le 18.6.90  


Le Président de la F.F.A.M.  
Jean-Claude REY



Le Président de la F.F.A.  
Thierry VILLEY



Le Président de la F.F.P.L.U.M.  
J. F. LEMOUTON



Le Président du R.S.A.  
L. CARIOU

